

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 16 mars 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 16 mars 2021 à 14 h, par visioconférence, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M <sup>me</sup>	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M.	Luc Gilbert	Les Bergeronnes
M <sup>me</sup>	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M <sup>me</sup>	Marylise Bouchard	Agente aux communications
M <sup>me</sup>	Marie-Michèle Couture	Directrice du Service technique et de l'environnement
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M.	Paul Langlois	Directeur général et secrétaire-trésorier
M.	Stéphane Rémillard	Directeur du Service de développement économique

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2021;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
  - 5.1. Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 - signature de l'entente;
  - 5.2. Adoption d'une entente sectorielle portant sur le programme Accès Entreprise;
  - 5.3. Entente sectorielle attractivité/Société du Plan Nord;
  - 5.4. Avenant à l'entente sectorielle - FQIS;
  - 5.5. Résolution d'intérêt pour le volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR);
  - 5.6. Ententes publicitaires :
    - 5.6.1. Journal Haute-Côte-Nord;
    - 5.6.2. CHME-FM;

- 5.7. Remplacement des serveurs informatiques - autorisation de paiement des travaux;
6. Aménagement du territoire :
  - 6.1. Approbation du règlement 2020-05 de la Municipalité de Colombier;
7. Service technique et l'environnement :
  - 7.1. Écocentres - adoption de l'horaire estival 2021;
  - 7.2. Adoption du rapport d'exploitation 2020 du centre de transfert - MELCC;
  - 7.3. Approbation d'une entente contractuelle avec Hydro-Québec visant la gestion des matières résiduelles au km 90 de la route 385 sur le territoire du TNO;
  - 7.4. Construction d'un bâtiment d'accueil à l'écocentre des Bergeronnes - octroi d'un contrat;
8. Développement économique et social :
  - 8.1. Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption de projets;
  - 8.2. Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - agents de développement municipaux;
  - 8.3. Avenant au Contrat de prêt conclu dans le cadre du *programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*;
  - 8.4. Fonds de développement des communautés en santé (FDCS) - adoption de projets;
9. Développement culturel et touristique :
  - 9.1. 2<sup>e</sup> avenant à l'Entente de développement culturel 2018-2020 - autorisation de signature;
  - 9.2. Entente de développement 2021-2024 - autorisation de signature;
  - 9.3. Programme Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale (SARP) - adoption d'une demande;
10. Transport :
  - 10.1. Transport aérien - appui à la coopérative TREQ;
  - 10.2. Programme d'aide d'urgence au transport collectif - adoption du plan d'optimisation;
  - 10.3. Étude d'opportunité et de faisabilité en matière de transport collectif et adapté - octroi d'un contrat à Vecteur5;
11. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
  - 11.1. Adoption du rapport d'activité 2020;
  - 11.2. Adoption du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
12. Ressources humaines :
  - 12.1. Analyste financier - mandat;
  - 12.2. Préposée à l'entretien - embauche;
  - 12.3. Recrutement de professionnels du domaine touristique et du domaine numérique - mandat à la FQM;
  - 12.4. FQM - mandat d'accompagnement;
  - 12.5. Valoriste-opérateur - mandat;
13. Centre administratif :

- 13.1. Autorisation de paiement de divers travaux à Construction BEST;
14. Correspondance :
  - 14.1. Demande de révision et de modifications au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles - Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles - appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
15. Gestion financière :
  - 15.1. Adoption du rapport des déboursés;
  - 15.2. Suite financière PG Solutions;
16. Affaires nouvelles :
  - 16.1. Appui à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord visant à ramener la Côte-Nord en zone verte;
  - 16.2. Appui au dépôt des projets de la Coopérative forestière La Nord-Côtière et de Produits forestiers Résolu;
17. Période de questions;
18. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

Puisqu'il n'est pas possible de se réunir dans la salle du conseil en raison du non-respect des directives de distanciation physique actuelles énoncées par la Direction de la santé publique, le conseil siège à huis clos, par visioconférence. Les journalistes du territoire assistent à la séance par visioconférence.

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### RÉSOLUTION 2021-03-067

#### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

Que le point 16. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### RÉSOLUTION 2021-03-068

#### ***Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2021***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2021, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

### ***Messages et activités du préfet***

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines. Elle mentionne que les activités et dossiers se poursuivent au même rythme qu'avant le début de la COVID-19.

Elle fait à nouveau un appel à tous quant à l'importance de la vaccination contre la COVID-19. À ce jour, 20 % de la population de la Côte-Nord est vaccinée.

#### RÉSOLUTION 2021-03-069

### ***Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 - adoption et signature de l'entente***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté les résolutions 2020-09-221 et 2021-01-014 portant sur son intérêt pour l'application du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte Nord a formulé une demande de soutien financier de 50 000 \$ pour mener la démarche et produire le devis relatif à l'application du programme pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit autoriser la signature du protocole d'entente afin d'obtenir le soutien financier réclamé;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise M. Paul Langlois, directeur général de la MRC de La Haute-Côte-Nord, à signer le protocole d'entente présenté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et portant sur la réalisation du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR).

#### RÉSOLUTION 2021-03-070

### ***Adoption d'une entente sectorielle permettant la création du réseau Accès entreprise Québec***

ATTENDU QUE le Plan budgétaire de mars 2020 du gouvernement du Québec prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars afin que les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

ATTENDU QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

ATTENDU QUE ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

ATTENDU QUE ces ressources devront contribuer au réseau Accès entreprise Québec, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau Accès entreprise Québec et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec compte également adapter les fonds locaux d'investissement (FLI) aux nouvelles réalités auxquelles les entrepreneurs et les entreprises sont confrontés et continuer de collaborer avec les MRC à cet égard;

ATTENDU QUE le ministre a été autorisé à octroyer à chaque MRC une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025 pour mieux répondre aux besoins des entreprises de leur territoire et à signer une convention d'aide financière à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte les conditions et modalités prévues à la convention d'aide financière permettant la création du réseau Accès entreprise Québec sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QU'il autorise la préfet, Madame Micheline Anctil, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2021-03-071

### ***Adoption d'une entente sectorielle visant l'attractivité et l'établissement durable en Côte-Nord en collaboration avec la Société du Plan Nord***

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, une MRC peut conclure, avec les ministères et organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE le 27 juin 2017, le comité directeur de la Côte-Nord a adopté ses priorités régionales dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* et que ces priorités régionales ont été révisées le 5 juin 2019;

ATTENDU QU'un des énoncés des priorités régionales est de *rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois disponibles, son mode de vie, sa culture et son environnement*;

ATTENDU QUE des actions à privilégier à court terme sont de :

- soutenir les initiatives pour favoriser l'attraction de la main-d'œuvre, des jeunes et des immigrants;
- promouvoir une image positive, évoluée et ouverte de la Côte-Nord en mettant en valeur les divers attraits des territoires;

- promouvoir, éduquer et sensibiliser la population de la Côte-Nord aux réalités des différentes MRC pour augmenter le sentiment d'appartenance et la fierté d'en faire partie;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord a adopté un plan d'action nordique ayant pour titre *Habiter notre Nord* et qu'une des orientations du plan vise à développer des milieux de vie attractifs et dynamiques par la promotion des territoires et en améliorant les conditions de vie des collectivités nordiques;

ATTENDU QUE l'entente vise les objectifs suivants :

- Constituer et administrer le *Fonds de soutien à l'attraction et à l'établissement durable en Côte-Nord* pour répondre aux besoins de la région et des MRC;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'attraction et d'établissement durable régionale et territoriale des personnes en cohérence avec les particularités propres aux territoires des MRC;
- Assurer une concertation régionale et l'utilisation d'une marque Côte-Nord cohérente et attractive pour tout le territoire tout en tenant compte de la déclinaison d'identités propres aux territoires de MRC;
- Soutenir les initiatives pour favoriser l'attraction et l'établissement durable de la main-d'œuvre, des jeunes et des immigrants;
- Promouvoir une image positive, évoluée et ouverte de la Côte-Nord en mettant en valeur les divers attraits des territoires;
- Promouvoir, éduquer et sensibiliser la population de la Côte-Nord aux réalités des différentes MRC pour augmenter le sentiment d'appartenance et la fierté d'en faire partie;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute Côte-Nord autorise Madame Micheline Anctil, préfet, à signer l'entente sectorielle visant l'attraction et l'établissement durable en Côte-Nord à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société du Plan Nord ainsi que les MRC de la Côte-Nord, sous réserve de leur approbation;

QUE la MRC de Sept-Rivières soit mandatée pour administrer les sommes d'argent aux fins de l'entente conformément aux conditions, aux mesures et aux cadres normatifs applicables et aux priorités régionales établies par le comité de gestion;

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord nomme Madame Micheline Anctil, préfet, comme représentante au comité de gestion et Monsieur Paul Langlois, directeur général, à titre de substitut;

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord s'engage à contribuer à la mise en œuvre de l'entente en y affectant une somme pouvant atteindre 18 500 \$ sur une base annuelle provenant de son poste budgétaire *FRR-2 Projets régionaux* pour la durée de l'entente.

#### RÉSOLUTION 2021-03-072

### ***Avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité***

ATTENDU QUE la MRC a conclu avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le 2 février 2019, une entente administrative sur la gestion du

*Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'entente à la suite de l'ajout d'une somme pour l'année financière 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Luc Gilbert, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise Madame Micheline Anctil, préfet, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à l'Avenant à l'Entente administrative sur la gestion du *Fonds québécois d'initiatives sociales* dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

#### RÉSOLUTION 2021-03-073

### ***Résolution d'intérêt pour l'application du volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR)***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte Nord entend appliquer sur son territoire le *Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* du *Fonds régions et ruralité* (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord doit signifier par résolution son intérêt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'application de ce volet sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce volet vise principalement à appuyer la vitalisation des municipalités sur le territoire de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la Direction générale à signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'intérêt de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour l'application du *Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* du *Fonds régions et ruralité* (FRR) sur son territoire.

#### RÉSOLUTION 2021-03-074

### ***Entente publicitaire avec le Journal Haute-Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QUE le Journal Haute-Côte-Nord a soumis une proposition d'entente publicitaire à la MRC pour l'année 2021 au montant de 11 856 \$ excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'entériner l'entente portant sur la publication des activités, services offerts, événements ou tout autre besoin publicitaire avec le Journal Haute-Côte-Nord, pour la période du 31 mars 2021 au 29 décembre 2021;

QU'il autorise la préfet ainsi que le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles,

ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2021-03-075

***Renouvellement de l'entente publicitaire radiophonique  
avec CHME-FM pour 2021***

CONSIDÉRANT QUE l'entente portant sur l'échange de services avec Radio Essipit Haute-Côte-Nord (CHME-FM 94,9) a pris fin le 31 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire cette entente pour l'année 2021 au montant de 7 500 \$ excluant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'entériner l'entente portant sur l'échange de services radiophoniques avec Radio Essipit Haute-Côte-Nord (CHME FM 94,9), pour la période du 15 mars 2021 au 31 décembre 2021;

QU'il autorise la préfet ainsi que le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2021-03-076

***Remplacement des serveurs informatiques -  
autorisation de paiement***

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé la direction générale à procéder à l'acquisition de serveurs et accessoires informatiques, ainsi que des licences requises pour actualiser le réseau informatique de la MRC (résolution 2021-02-031);

CONSIDÉRANT QUE les acquisitions ont été effectuées et installées par Services Info-Comm de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le Service de la trésorerie à procéder au paiement des acquisitions et des travaux effectués par Services Info-Comm de La Malbaie, au montant de 22 922,56 \$ (serveur : 15 761,56 \$ et main-d'œuvre : 7 161 \$) excluant les taxes;

QUE le financement des équipements sera pris à même le fonds de roulement.

RÉSOLUTION 2021-03-077

***Approbaton du règlement 2020-05  
de la Municipalité de Colombier***

ATTENDU QUE la Municipalité de Colombier a adopté le règlement 2020-05 modifiant son Règlement de zonage 93-006 et ses amendements en vigueur;



ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement 2020-05 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité de Colombier lors d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2021;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### RÉSOLUTION 2021-03-078

### ***Écocentres - adoption de l'horaire estival 2021***

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine des écocentres pour la saison estivale 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte l'horaire d'ouverture des écocentres pour la saison estivale 2021, tel que présenté ci-après, pour la période débutant le 16 avril (ou lorsque les conditions liées à la fonte des neiges le permettront), jusqu'au 31 octobre 2021 pour l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et la mi-novembre 2021 pour les écocentres des Bergeronnes et de Sacré-Coeur :

ÉCOCENTRE	JOURS	HEURES D'OUVERTURE
Les Bergeronnes	Vendredi et samedi	9 h à 16 h
Sacré-Cœur	Vendredi et samedi	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Portneuf-sur-Mer	Lundi	FERMÉ
	Mardi	9 h 30 à 16 h
	Mercredi	9 h 30 à 16 h
	Jeudi	9 h 30 à 16 h
	Vendredi	9 h 30 à 16 h
	Samedi	9 h 30 à 16 h
	Dimanche	FERMÉ

#### RÉSOLUTION 2021-03-079

### ***Adoption du rapport d'exploitation 2020 du centre de transfert - MELCC***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord opère un centre de transfert des matières résiduelles aux Bergeronnes depuis octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 52 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), la MRC doit produire un rapport annuel dans les 90 jours qui suivent la fin de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Rapport annuel d'exploitation 2020 du centre de transfert des matières résiduelles*;

QUE copie de ce rapport soit transmise à la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

RÉSOLUTION 2021-03-080

***Approbation d'une entente contractuelle avec Hydro-Québec  
visant la gestion des matières résiduelles au km 90  
de la route 385 sur le territoire du TNO Lac-au-Brochet***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute Côte-Nord a déposé une offre de service pour l'implantation et le fonctionnement d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles (ordures et recyclage) au camp de travailleurs situé au kilomètre 90 de la route 385 sur le territoire du TNO Lac-au-Brochet de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT les échanges tenus entre Hydro-Québec et la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente établit les conditions et les coûts du service que la MRC devra offrir au cours des deux prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise Madame Micheline Anctil, préfet, ainsi que Monsieur Paul Langlois, directeur général, à signer, pour et en son nom, le protocole d'entente à intervenir avec Hydro-Québec pour l'implantation et le fonctionnement d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles (ordures et recyclage) au camp de travailleurs situé au kilomètre 90 de la route 385 sur le territoire du TNO Lac-au-Brochet de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2021-03-081

***Construction d'un bâtiment d'accueil à l'écocentre  
des Bergeronnes - octroi d'un contrat***

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la Direction générale pour convenir d'un contrat de gré à gré avec un entrepreneur pour la construction d'un poste d'accueil à l'écocentre des Bergeronnes (résolution 2021-02-046);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la Direction générale à octroyer un contrat à l'entreprise Construction B.E.S.T. inc. des Escoumins, au montant 6 075,30 \$ excluant les taxes applicables.

RÉSOLUTION 2021-03-082

***Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption de projets***

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises (PSE)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets rencontrent les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) :

N° dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2019-063	Festival de la chanson de Tadoussac	Festival de la chanson de Tadoussac – application mobile	300 \$*
2021-013	Théâtre Béloufilles	Théâtre Béloufilles	10 000 \$

**\* Un montant de 2 400 \$ a été accordé à ce projet (résolution 2020-11-301). La présente résolution lui accorde un montant supplémentaire de 300 \$, ce qui porte le montant total d'aide financière à 2 700 \$.**

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets;

QUE cette résolution modifie la résolution 2020-11-301.

#### RÉSOLUTION 2021-03-083

### ***Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - agents de développement municipaux***

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, la MRC soutient l'embauche d'agents de développement économique pour chacune des municipalités du territoire de La Haute-Côte-Nord dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités souhaitent le maintien de cette aide financière;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 240 000 \$ (8 municipalités x 30 000 \$) a été réservée en ce sens dans le Volet 2 du *Fonds régions et ruralité* (FRR);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à émettre les sommes requises réparties à part égale :

Municipalité	Projet	Aide financière accordée
Ville de Forestville	Agent de développement	30 000 \$
Municipalité de Colombier	Agent de développement	30 000 \$
Municipalité de Longue-Rive	Agent de développement	30 000 \$
Municipalité de Sacré-Coeur	Agent de développement	30 000 \$
Municipalité des Escoumins	Agent de développement	30 000 \$
Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Agent de développement	30 000 \$
Municipalité des Bergeronnes	Agent de développement	30 000 \$
Municipalité de Tadoussac	Agent de développement	30 000 \$

RÉSOLUTION 2021-03-084

***Avenant 4 au Contrat de prêt conclu dans le cadre du programme  
Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises***

ATTENDU QUE la MRC a conclu avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, le 17 avril 2020, un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, soit le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise Madame Micheline Anctil, préfet, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à l'avenant 4 au *Contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*.

RÉSOLUTION 2021-03-085

***Fonds de développement des communautés en santé (FDCS) -  
adoption de projets***

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre du *Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FDCS)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets rencontrent les critères d'admissibilité de cette entente et que des sommes sont disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement, selon différentes conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'analyse, accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants dans le cadre du *Fonds de soutien au développement des communautés en santé* :

N° dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-014	Société de développement de Sacré-Coeur	Sentiers de vélo de montagne	5 000 \$
2021-015	Forum jeunesse Côte-Nord	Élections municipales	7 351 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2021-03-086

***2<sup>e</sup> avenant à l'Entente de développement culturel 2018-2020 -  
autorisation de signature***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont conclu, le 19 avril 2018, une convention ayant pour objet l'octroi, par le MCC, d'une aide financière dans le cadre de l'Entente de développement culturel;

ATTENDU QUE la convention a été modifiée par avenant le 12 août 2019;

ATTENDU QUE certaines actions figurant au plan d'action ne sont pas complétées et que la MRC souhaite prolonger la durée de la convention afin de finaliser ces actions;

ATTENDU QUE le MCC accepte d'accorder un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention;

ATTENDU QU'à cette fin, la convention doit être modifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la préfet, Madame Micheline Anctil, à signer le 2<sup>e</sup> avenant à la Convention d'aide financière de l'Entente de développement culturel intervenue le 19 avril 2018.

#### RÉSOLUTION 2021-03-087

##### ***Entente de développement 2021-2024 - autorisation de signature***

CONSIDÉRANT QUE le 25 novembre 2020, le conseil a accepté la proposition de renouvellement de l'*Entente de développement culturel* avec le ministère de la Culture et des Communications (résolution 2020-11-305);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une convention d'aide financière pour entériner le tout;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la préfet, Madame Micheline Anctil, à signer, pour et en son nom, la convention d'aide financière du *Programme Aide aux initiatives de partenariat*, désignée comme l'*Entente de développement culturel*, qui sera en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2024.

#### RÉSOLUTION 2021-03-088

##### ***Programme Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale (SARP) - adoption d'une demande***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une Entente de développement culturel pour la période 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de cette entente prévoit le maintien du *Programme de service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)*;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée dans le cadre de ce programme et que celle-ci répond aux exigences;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la conseillère en développement culturel et touristique et de la Commission des Arts et de la Culture, accepte la demande n° 2021-S-01 pour un montant de 770 \$;

QUE le conseil autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de cette demande.

RÉSOLUTION 2021-03-089

***Transport aérien - appui à la coopérative TREQ***

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de transport régional du Québec TREQ entend s'installer, entre autres, sur la Côte-Nord d'ici la fin du printemps 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette coopérative entend favoriser le transport aérien à des coûts abordables pour les usagers éventuels;

CONSIDÉRANT QUE l'un des dirigeants a déjà manifesté son intérêt pour le transport touristique, entre autres, sur le territoire de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative a lancé une campagne de membership à un coût de 10 \$ pour une part sociale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe la Coopérative de transport régional du Québec TREQ de son intérêt pour l'implantation de la coopérative sur la Côte-Nord, tout invitant ses dirigeants à considérer une implantation sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2021-03-090

***Programme d'aide d'urgence au transport collectif - adoption du plan d'optimisation***

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit une aide d'urgence au transport collectif par l'entremise du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes* (PAUTC);

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif de garantir la continuité des services de transport collectif à la population en période de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE les modalités du programme prévoient le dépôt d'un plan d'optimisation des services de transport collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Plan d'optimisation des services de transport collectif et adapté*, tel que présenté en date du 16 mars 2021 et daté du 4 mars 2021.

RÉSOLUTION 2021-03-091

***Étude d'opportunité et de faisabilité en matière de transport collectif et adapté - octroi d'un contrat à Vecteur5***

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, par résolution, sa volonté de réaliser une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'implanter d'un système de transport

adapté et collectif sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord (résolution 2021-02-056);

CONSIDÉRANT QUE la firme Vecteur5, qui possède l'expertise spécialisée dans le secteur du transport collectif, a déposé une offre de service pour la réalisation de cette étude;

CONSIDÉRANT QUE la firme Vecteur5 réalise actuellement une telle étude sur le territoire de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE Vecteur5 a déjà réalisé une dizaine d'études sur le transport dans plus d'une dizaine de MRC au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la Direction générale à octroyer un contrat à la firme Vecteur5 pour la réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité en matière de transport collectif et adapté pour le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément à l'offre de service du 12 mars 2021 au montant de 37 500 \$ excluant les taxes applicables.

#### RÉSOLUTION 2021-03-092

### ***Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - adoption du rapport d'activité 2020***

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit produire annuellement, comme le prescrit l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport d'activité;

ATTENDU QUE le rapport contient les éléments des rapports annuels de chacun des services des incendies;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une copie conforme des rapports annuels 2020 produits par les services des incendies de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le Rapport d'activité 2020 réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

#### RÉSOLUTION 2021-03-093

### ***Adoption du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de La Haute-Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QUE le dernier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie remonte à l'an 2009;

CONSIDÉRANT QUE le projet de révision du Schéma de couverture de risques est l'objet de refontes et de consultations depuis l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a tenu de nombreuses consultations en lien avec la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie avec, entre autres, les huit municipalités et la communauté innue Essipit qui composent et occupent le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être soumis aux autorités compétentes, entre autres, au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le projet révisé de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été soumis aux conseils municipaux, ainsi qu'au Conseil de la Première Nation des Innus Essipit;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et majoritairement résolu :

QUE le conseil adopte le projet de *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé* et autorise la Direction générale à le transmettre aux autorités compétentes.

Les opinions étant partagées, Monsieur Charles Breton demande le vote.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

- **7 voix en faveur de la proposition;**
- **2 voix contre la proposition (M. Charles Breton et M<sup>me</sup> Lise Boulianne).**

En vertu du décret n° 1358-2020 fixant la population du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord à 10210, la population des municipalités ayant voté en faveur de la proposition totalise 7635 habitants, soit 74,78 % de la population de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Madame la Préfet déclare donc la résolution adoptée à la double majorité des voix.

#### RÉSOLUTION 2021-03-094

### ***Mandat pour l'embauche d'un analyste financier***

ATTENDU QUE la personne occupant le poste d'analyste financier a informé la Direction générale qu'elle quitterait ses fonctions le 15 mars 2021;

ATTENDU QUE la MRC souhaite compter sur les services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour pourvoir ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à la FQM pour des services professionnels en recrutement et sélection de personnel afin de pourvoir le poste d'analyste financier;

QU'il donne le mandat au comité de sélection de travailler avec la FQM afin de lui présenter une proposition d'embauche;

QU'il autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2021-03-095

### ***Embauche d'une préposée à l'entretien***

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé le directeur général à procéder à l'embauche d'une personne sur une base contractuelle d'une durée maximale de



trois mois, pour occuper le poste de préposé à l'entretien du centre administratif, le temps d'évaluer le dossier convenablement (résolution 2020-12-337);

CONSIDÉRANT QUE les compétences et les qualifications de cette personne répondent aux attentes et exigences de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil entérine l'embauche de Madame Luce Robert au poste de préposée à l'entretien;

QUE sa date d'embauche soit effective au 18 janvier 2021;

QUE les conditions d'embauche de Madame Robert soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

#### RÉSOLUTION 2021-03-096

### ***Recrutement de professionnels du domaine touristique et du domaine numérique - mandat à la FQM***

ATTENDU QUE dans le cadre de la création du réseau Accès entreprise Québec, la MRC obtiendra le financement nécessaire pour l'embauche de deux ressources ayant pour mandat de s'assurer que les entreprises de La Haute-Côte-Nord aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales (résolution 2021-03-070);

ATTENDU QUE la MRC souhaite obtenir de l'accompagnement pour définir le profil de ces nouveaux postes, ainsi que pour le recrutement des ressources professionnelles;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise la Direction générale à octroyer un contrat à la FQM pour des services professionnels en recrutement et sélection de personnel pour l'embauche de deux ressources professionnelles du domaine touristique et du domaine numérique;

QU'il donne le mandat au comité de sélection de travailler avec la FQM afin de lui présenter une proposition d'embauche;

QU'il autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2021-03-097

### ***Gestion des ressources humaines et relations du travail - Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la FQM);

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ce service fixés pour l'année 2021 sont de 120 \$ à 180 \$;

CONSIDÉRANT le besoin pour la MRC de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appuie, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

#### RÉSOLUTION 2021-03-098

##### ***Mandat pour le recrutement d'un valoriste-opérateur***

ATTENDU QUE la personne occupant le poste de valoriste-opérateur de machinerie lourde a informé la Direction générale qu'elle quittera ses fonctions le 10 avril 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de combler le poste et accepte tous les frais liés à ce mandat.

#### RÉSOLUTION 2021-03-099

##### ***Autorisation de paiement de divers travaux à Construction B.E.S.T.***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu une entente contractuelle de gré à gré avec Construction B.E.S.T. inc. pour divers travaux à son centre administratif (aménagement d'une salle de réunion et travaux de peinture);

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le Service de la trésorerie à procéder au paiement des travaux de Construction B.E.S.T. inc. au montant de 4 665,28 \$ excluant les taxes applicables.

##### ***Correspondance***

Le directeur général dépose la liste des correspondances reçues.

***Demande de révision et de modifications au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles - Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles - appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau***

CONSIDÉRANT QUE le Vérificateur général a recommandé au gouvernement du Québec, en 2014, d'établir des lignes directrices officielles pour guider les actions en matière de vente des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté, en 2016, une *Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités* dans laquelle il est prévu la consultation du milieu municipal avant d'aller de l'avant avec des exigences additionnelles significatives;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette Politique, la consultation du milieu municipal par les ministères et organismes doit favoriser la prise en compte de la diversité du milieu municipal et l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique s'applique notamment aux projets d'orientation, de politique, de stratégie ou de plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette recommandation du Vérificateur général et l'adoption de la Politique de consultation qui l'a suivie, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a élaboré et diffusé, en 2016, un projet de *Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles* sans consultation préalable des partenaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le MERN n'a procédé à aucune étude d'impact de l'application de ces nouvelles lignes directrices en fonction des priorités locales et de l'aménagement et du développement des territoires municipalisés dans les MRC;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles exigences gouvernementales découlant des lignes directrices élaborées par le MERN ont des impacts significatifs, entre autres, sur le développement des municipalités et sur la rentabilité de la délégation de gestion des terres publiques intramunicipales et de la délégation des baux de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE les lignes directrices orientent le développement du territoire public vers la location;

CONSIDÉRANT QUE selon l'interprétation de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, les articles 6.1 et 6.2 des lignes directrices permettent la vente selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE des projets de vente de terrains de villégiature ont été déposés par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour préapprobation au MERN, en concordance avec le *Plan régional de développement des terres publiques*, le *Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire public*, la *Stratégie de développement de la villégiature de l'Outaouais* ainsi qu'avec le *Plan quinquennal de développement de la villégiature en lien avec la délégation des baux de villégiature*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 2021-R-AG031 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, l'application de la *Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités* en exigeant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles une consultation du milieu municipal conformément à l'article 13 de la Politique;

QU'il demande aux autorités du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de revoir leur position quant à l'interprétation des articles 6.1 et 6.2 des *Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature, de résidence principale et d'autres fins personnelles*, afin de permettre la vente de terrains lorsque ceux-ci sont conformes à l'approche prévue dans les différentes planifications en vigueur;

QU'il demande au MERN de modifier la définition de la zone vente pour y inclure les milieux municipalisés excluant les TNO;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque, à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

#### RÉSOLUTION 2021-03-101

##### ***Adoption du rapport des déboursés***

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021 au montant de 384 595,00 \$;
- le journal des salaires du 10 février 2021 au montant de 43 533,75 \$;
- le journal des salaires du 24 février 2021 au montant de 43 817,50 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de février 2021 au montant de 6 563,80 \$;

le tout totalisant une somme de 478 510,05 \$.

#### RÉSOLUTION 2021-03-102

##### ***Suite financière PG Solutions***

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé l'acquisition et le déploiement de la Suite financière de PG Solutions (résolution 2020-09-253);

CONSIDÉRANT QUE des besoins additionnels se sont ajoutés en cours d'implantation, notamment au niveau de la conversion de données des clients divers;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la Direction générale à accorder un contrat de services professionnels à PG Solutions selon l'offre de service du 11 mars 2021 au montant de 910 \$ excluant les taxes.

RÉSOLUTION 2021-03-103

***Appui à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord  
en faveur d'une modification du niveau de zone adoptée  
par la santé publique pour le territoire de la Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a rehaussé le niveau d'alerte de toutes les régions de manière massive, et ce, à deux reprises, sans tenir compte de la situation réelle et qu'ainsi la Côte-Nord s'est soumise à des recommandations strictes sans toujours, selon nous, avoir de raisons valables;

CONSIDÉRANT QU'en date du 10 mars, la région de la Côte-Nord ne présente qu'un seul cas actif et qu'aucune transmission communautaire semble être présente sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les mesures préventives de base sont respectées dans l'ensemble des activités et que les milieux jugés plus à risque ont mis en place des dispositifs rigoureux et efficaces pour l'adoption et le contrôle de ces mesures;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement affirme qu'il est prioritaire de limiter les impacts sociaux et économiques de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs données probantes démontrent des impacts négatifs de la COVID-19 sur les individus et les populations, surtout en ce qui concerne la santé mentale et l'économie de nos territoires qui affichent des indices de vitalité économique parmi les plus faibles au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord sont unanimes au retour d'une qualité de vie adéquate et de revenir en zone verte, et ce, grâce à la discipline de la population et au respect de toutes les consignes de la santé publique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et qu'une demande soit transmise à la Direction de la Santé publique et aux autorités compétentes afin que la Côte-Nord revienne en zone verte étant donné la situation actuelle.

RÉSOLUTION 2021-03-104

***Appui au dépôt des projets de la Coopérative forestière  
La Nord-Côtière et de Produits forestiers Résolu***

CONSIDÉRANT le *Programme d'aménagement durable des forêts - volet GIRT* géré par la MRC de Manicouagan, qui permet le dépôt de projets dans le cadre d'initiatives régionales;

CONSIDÉRANT QUE les projets soutenus visent à documenter les différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations des TLGIRT afin d'appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière sur le territoire;

CONSIDÉRANT les projets déposés par la Coopérative forestière La Nord-Côtière et Produits forestiers Résolu, en collaboration avec le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) du cégep de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer le dépôt de ces deux projets;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC appuie le dépôt des projets déposés par la Coopérative forestière La Nord-Côtière et Produits forestiers Résolu en collaboration avec le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) du cégep de Baie-Comeau dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts - volet GIRT*.

### ***Période de questions***

Madame la Préfet, assistée du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

### ***Certificat de disponibilité***

Je soussigné, Paul Langlois, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 16 mars 2021.

---

Paul Langlois  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **RÉSOLUTION 2021-03-105**

### ***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet de comté

---

Paul Langlois  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier